

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 FEVRIER 2013

PRESENTS : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Julien DURAND, Anthony GOULUT, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Jean-Marie ROSAY

Excusés : Michel PEYPE avec pouvoir à Gabriel MOULIN

Absents : Stéphane BOUVERET, Anthony GAUTHERON,

SECRETAIRE: Julien DURAND

Le compte-rendu de la séance précédente du 28 décembre 2012 est adopté à l'unanimité

I° - ENTRETIEN DE LA SALLE DE CLASSE

1. Les travaux de remise en état des murs et de la peinture de la salle de classe soit 102m² ont été chiffrés entre 3061,76 euros et 2571.40 euros TTC par les entreprises Da Costa d'Auxonne et Donolo de Flagey. Un troisième devis est attendu.
2. La proposition de faire les travaux par nous-mêmes n'a pas été retenue compte tenu du temps nécessaire estimé à une semaine.
3. Le Maire propose d'inscrire au budget ces travaux pour la somme de 2600 euros.

II° - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

1. Une réunion intercommunale organisée par la Communauté de Communes a lieu le samedi matin 23 février à Esbarres pour présenter la réforme et étudier les options possibles.
Il est probable que la dérogation pour mise en application en 2014 soit choisie. Les impacts financiers importants de cette réforme conduisent à un supplément de charges pour les communes et à des modifications du régime des transports scolaires.
2. Après discussions, le Maire interroge le Conseil sur la possibilité d'utiliser le mode dérogatoire et de se prononcer pour une application en 2014. Le Conseil valide cette proposition en séance.
3. Dans le cas du report en 2014, un projet éducatif sera à mettre en place. Chaque commune devra désigner un représentant, chaque conseil d'école désignera un représentant des parents d'élèves pour élaborer ce projet éducatif.



4. *Dernière minute: Résumé de la réunion du 23 février. (Compte-rendu distribué séparément aux élus)*

- Les maires présents sont en faveur majoritairement pour le report en 2014, et retiennent la proposition de bâtir un projet territorial.
- La modification des rythmes scolaires impacte directement la communauté de communes et les communes qui ont la compétence des activités périscolaires.
- Les maires des communes, compétents sur l'organisation des écoles et sur le temps scolaire, se trouvent en première ligne des décisions à prendre.
- Le corps enseignant joue un rôle moteur dans l'organisation des nouveaux temps scolaires; les conseils d'école sont directement cités pour leur fonction de proposition d'une nouvelle organisation des rythmes de la journée.
- L'éligibilité des accueils périscolaires au financement de ces mesures par la Caisse d'Allocations Familiales est conditionnée par l'existence d'un « Projet éducatif local », qui nécessite la concertation entre l'ensemble des acteurs éducatifs.

Le Maire prépare les documents suivants pour demander la dérogation à 2014:

- Saisine du département au plus tard le 9 mars 2013, son avis est réputé favorable dans un délai de 20 jours à compter de la saisine
 - Au plus tard le 31 mars 2013, transmission à la DASEN de la demande de report de l'application de la réforme en 2014
 - Information des conseils d'écoles du report à 2014. La réunion du RPI du mardi 5 mars à Laperrière sera l'occasion de confirmer cette décision.
5. Une réunion est prévue à la Sous-Préfecture de Beaune le 21 mars entre les 4 communes du RPI pour étudier la possibilité d'organisation en SIVOS.

III° - TRAVAUX DU CIMETIERE

Jean-Marie Rosay présente différentes options qui sont envisagées pour disposer de concessions réservées aux incinérations, à partir des nouvelles solutions proposées par les fournisseurs de monuments funéraires.

Un dossier présentant les différentes possibilités offertes est en préparation pour distribution aux habitants.

Le plan du cimetière et le règlement seront à remettre à jour pour délimiter clairement les emplacements à réserver et les règles appliquées à ces concessions.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réorganiser le plan du cimetière et à contacter les fournisseurs pour obtenir des devis à transmettre aux habitants qui le désireront.



IV° - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

1. Le SICECO et la société SPIE prestataire du SICECO, proposent une étude de remplacement des luminaires d'éclairage public qui ne seront plus autorisés après 2015. Les luminaires actuels de 150W seront remplacés par des luminaires de 70W, de façon à réduire la facture d'électricité. Il est prévu 36 luminaires, en tenant compte d'un luminaire supplémentaire au bout de la rue aux Loups.
2. La proposition de travaux d'investissements pourrait s'étaler sur deux tranches selon le montant à payer par la commune.
3. Les subventions sont de 60% pour des travaux inférieurs à 15 000 euros et de 50% pour les travaux supérieurs à 15 000 euros.
4. Les économies d'électricité relevées depuis l'installation des 2 horloges le 17 Octobre 2012 et le 19 février 2013 sont estimées à environ 185 € HT, soit 220 € TTC.

V° - PREPARATION DU BUDGET 2013

1. Le Maire présente en séance les deux analyses financières qui ont été réalisées par le cabinet de consultants KPMG pour le compte de la Communauté de Communes. Une première étude porte sur les ressources fiscales 2011 comparées des 37 communes et une deuxième étude sur le diagnostic budgétaire comparé de ces 37 communes.
2. Ces deux études ont pour but :
 - de porter ces données financières à la connaissance des communes et des élus, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent,
 - d'assister les municipalités à mieux gérer leur budget et à corriger à terme les déséquilibres de dépenses et de ressources qui peuvent être maintenant analysées précisément de façon à améliorer la gestion de chaque commune,
 - de mieux comprendre les critères de financement retenus par les institutions bancaires et la Direction Générale des Finances Publiques lors d'études de financement d'investissements, lancement d'emprunts par exemple.
3. Ces données vont être analysées et prises en compte pour établir notre budget 2013.
4. Après discussions, les propositions de dépenses budgétaires sont listées ci-dessous:
 - Réparation de fuites d'eau sur le toit de l'église (Voir Donolo)
 - Réparation des trous sur la route de l'étang
 - Rénovation d'une partie de la route de St François (750m) estimable à 25 000 euros HT. Demande de subventions à envisager en 2013.

Recettes prévues

- La vente de bois de la coupe blanche N°6 devrait pouvoir aider à financer ces travaux.

**VI° - DELIBERATIONS**

1. Le contrat avec l'ATESAT (Assistance aux travaux de voirie et d'urbanisme par la DDT de Beaune) est en renouvellement pour une période de 3 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à établir la délibération correspondante pour renouveler la convention ATESAT de 2013 à 2016.

2. Lors des Vœux du Maire, deux dotations aux jeunes diplômés ont été remises à deux lauréates. Pauline Courbet pour son CAP d'assistante technique en milieu familial (30€) et Julie Ben-Aich-Voisin pour ses deux diplômes du Brevet des collèges et de Sécurité Civile et routière (45€).

VII° - QUESTIONS DIVERSES

1. La société de chasse locataire de la chasse de Samerey nous demande l'autorisation de mettre en place une cabane de chasse à l'entrée du bois de Samerey, au départ du chemin rural de l'étang de Saint-Seine, au niveau du pont qui est en bordure droite de ce chemin. Le chalet proposé sera posé sur un empierrement d'environ 100 m2 pour agrémenter également un espace pour garer les voitures des chasseurs. Cet espace ouvert aux promeneurs sera entretenu par les chasseurs.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à établir un document de confirmation qui définit les conditions de mise à disposition de cet emplacement.

2. Le Maire informe le Conseil que notre secrétaire Madame Lydie Randon, actuellement en arrêt maladie, sera remplacée temporairement par la secrétaire de Laperrière/Saint-Seine Madame Léticia Guigon pour assurer bénévolement les permanences de Mairie les mardi après-midi et jeudi matin jusqu'au retour de Lydie Randon.
Nous remercions d'avance Madame Guigon pour cet élan de solidarité.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:20 heures